

RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

NOTES D'INFORMATION (RÈGLEMENTS)

Le Recueil des lois et des règlements comprend, en outre, ainsi qu'il en a toujours été, divers documents (ordonnances, décisions, décrets, règles ou arrêtés ministériels) d'intérêt public auxquels est également attribuée la cote « r. » pour en faciliter le repérage.

Une note d'information précède chaque mise à jour afin d'indiquer la nature des modifications apportées par le Service de refonte des lois et des règlements au Recueil en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec.

17 décembre 2020 Règlements à jour au 1^{er} août 2020,

sauf

les chapitres T-15.01, r. 0.1, T-15.01, r. 1, T-15.01, r. 2, T-15.01, r. 3, T-15.01, r. 4, T-15.01, r. 5, T-15.01, r. 5.1, T-15.01, r. 6 et V-1.1, r. 17, à jour au 31 août 2020;

les chapitres C-8.1.1, r. 1 et M-15.001, r. 0.1, à jour au 1^{er} septembre 2020;

le chapitre V-1.1, r. 5, à jour au 14 septembre 2020;

le chapitre A-29, r. 8, à jour au 21 octobre 2020;

le chapitre S-33, r. 1, à jour au 22 octobre 2020;

le chapitre V-1.1, r. 24, à jour au 18 novembre 2020;

le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 16 décembre 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} août 2020.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-29, r. 8	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
A-29.01, r. 3	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
C-61.1, r. 32	Ann. I, a. 9, conserver les montants de « 27,67 \$ » et « 151,20 \$ »	Application de l'indexation publiée à la <i>Gazette officielle du Québec</i> Partie 1 du 15 février 2020
I-3, r. 1	a. 1088R5, remplacer « principal lieu de résidence » par « lieu principal de résidence »	Uniformité de la terminologie

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte
(non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)*

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
A-6.002, r. 2	Titre, a. 1, 2	<u>E</u> ntente fiscale
D-9.2, r. 9	a. 22.2	(chapitre D-9.2, r. 13.2),
I-3, r. 1	a. 771.1R1, définition d'activités du secteur primaire	(SCIAN) <u>C</u> anada
M-9, r. 20.1	a. 9, note de fin d'article	20 <u>1</u> 0-09-15
M-19, r. 1	a. 11, 4 ^e al.	processus judiciaire, tout
R-10, r. 2	Ann. IV.4	2020 <u>0,0</u> 189 2021 <u>0,0</u> 184 2022 <u>0,0</u> 178

21 octobre 2020 Règlements à jour au 14 juin 2020,

sauf

le chapitre V-1.1, r. 8.01, à jour au 19 juin 2020;
les chapitres A-6.002, r. 1, A-10, r. 1, A-29, r. 8.1, A-29.01, r. 4,
I-13.3, r. 6.01, P-40.1, r. 3 et R-2.2, r. 1, à jour au 1^{er} juillet 2020;
les chapitres A-29, r. 8 et A-29, r. 9, à jour au 13 juillet 2020;
le chapitre V-1.1, r. 17, à jour au 31 août 2020;
les chapitres C-8.1.1, r. 1 et M-15.001, r. 0.1,
à jour au 1^{er} septembre 2020;
le chapitre V-1.1, r. 5, à jour au 14 septembre 2020;
le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 30 septembre 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 14 juin 2020.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-29.01, r. 3	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
R-20, r. 12	Remplacé implicitement	D. 385-2017; voir chapitre T-15.1, r. 1.1
R-20, r. 20	Remplacé implicitement	D. 1050-2015; voir chapitre R-20, r. 7.01
T-0.1, r. 2	a. 81R1, par. 3, remplacer « L.R.C. 1985, c. 41 (3 ^e supplément) » par « L.C. 1997, c. 36 »	Actualisation de la référence

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte (non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
S-32.0001, r. 0.1	a. 6, par. 3	cabinet privé de profession <u>nel</u>

22 septembre 2020 Règlements à jour au 1^{er} mai 2020,

sauf

les chapitres A-23.001, r. 1, P-40.1, r. 1 et P-40.1, r. 3,

à jour au 6 mai 2020;

les chapitres C-61.1, r. 21 et C-61.1, r. 25, à jour au 7 mai 2020;

le chapitre A-23.001, r 2, à jour au 6 juin 2020;

le chapitre V-1.1, r. 8.01, à jour au 19 juin 2020;

le chapitre A-29, r. 8.1, à jour au 1^{er} juillet 2020;

les chapitres A-29, r. 8 et A-29, r. 9, à jour au 13 juillet 2020;

le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 19 août 2020;

le chapitre V-1.1, r. 17, à jour au 31 août 2020;

le chapitre V-1.1, r. 5, à jour au 14 septembre 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} mai 2020.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-6002, r. 1	a. 69.0.0.12R2, par. <i>a</i> et <i>h</i> , remplacer «au titre V» par «au chapitre III du titre V»	Concordance avec L.Q. 2018, c. 23
	par. <i>b</i> , remplacer «au titre VI» par «au chapitre III du titre VI»	
A-29.01, r. 3	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
M-35.1, r. 208	a. 53.001, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.1	Erreur de numérotation
	a. 53.002, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.2 et «l'article 53.026» remplacé par «l'article 53.13.13»	
	a. 53.003, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.3	
	a. 53.004, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.4 et remplacer «à 53.003» par «à 53.3»	
	a. 53.005, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.5	
	a. 53.006, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.6	
	a. 53.007, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.7	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
M-35.1, r. 208 (suite)	a. 53.008, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.8	Erreur de numérotation
	a. 53.009, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.9	
	a. 53.010, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.10	
	a. 53.011, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.11	
	a. 53.012, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.12	
	a. 53.013, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13	
	a. 53.014, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.1	
	a. 53.015, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.2 et remplacer «à l'article 53.014» par «à l'article 53.13.1»	
	a. 53.016, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.3 par. 1, remplacer «l'article 53.020» par «l'article 53.13.7» par. 3, remplacer «l'article 53.014 ou l'article 53.015» par «l'article 53.13.1 ou l'article 53.13.2»	
	a. 53.017, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.4	
	a. 53.018, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.5 et remplacer «l'article 53.014 ou l'article 53.015» par «l'article 53.13.1 ou l'article 53.13.2»	
	a. 53.019, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.6	
	a. 53.020, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.7 et remplacer «de l'article 53.016» par «de l'article 53.13.3» par. 2, remplacer «à l'alinéa 1 de l'article 53.006» par «au premier alinéa de l'article 53.6»	
	a. 53.021, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.8 et remplacer «à l'article 53.020» par «à l'article 53.13.7» et «aux articles 53.008 et suivants» par «aux articles 53.8 et suivants»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
M-35.1, r. 208 (suite)	a. 53.022, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.9 et remplacer «des articles 53.025 et 53.027» par «des articles 53.13.12 et 53.13.14» par. 3 du 2 ^e al., remplacer «l'article 53.014» par «l'article 53.13.1»	Erreur de numérotation
	a. 53.023, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.10 et remplacer «l'article 53.022» par «l'article 53.13.9»	
	a. 53.024, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.11	
	a. 53.025, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.12	
	a. 53.026, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.13 et remplacer «l'article 53.025» par «l'article 53.13.12»	
	a. 53.027, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.14 et remplacer «l'article 53.025» par «l'article 53.13.12»	
	a. 53.028, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.15 et remplacer «l'article 53.025» par «l'article 53.13.12»	
	a. 53.029, tel qu'inséré par l'a. 1 de la Décision 11784, renuméroté a. 53.13.16	
	Ann. 3.1, remplacer «53.014» par «53.13.1» (2 occ.), et «l'article 53.016» par «l'article 53.13.3»	
M-35.1, r. 239	a. 12, par. 6 et 7, tel qu'ajoutés par l'a. 12 de la Décision 11790, sont renumérotés par. 7 et 8	Erreur de numérotation
	a. 71, par. 1.1, remplacer « 121.3 » par « 121.4 »	
	a. 85.4, 2 ^e al., tel qu'ajouté par l'a. 17 de la Décision 11790, remplacer « 121.3 » par « 121.4 »	
	a. 121.3, tel qu'inséré par l'a. 18 de la Décision 11790, est renuméroté a. 121.4	

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte
(non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)*

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
D-2, r. 16	a. 8.11, 2 ^e al.	le salarié les rembourse
M-19.2, r. 6	Ann. 2, a. 4	STAGES OBLIGATOIRES
S-2.1, r. 4	a. 3.11.7, 1 ^{er} al., par. a (2 occ.)	CAN/C S A

*Modifications locales publiées dans l'Avis 11-342 du personnel des
Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)
et déjà appliquées au Québec*

<https://lautorite.qc.ca/fileadmin/lautorite/reglementation/valeurs-mobilieres/0-avis-acvm-staff/2020/2020aout06-11-342-avis-acvm-fr.pdf>

Un territoire peut, à l'occasion, apporter des modifications à des règlements d'application pancanadienne. À titre informatif, les membres des ACVM considèrent que ces modifications peuvent avoir une importance dans d'autres territoires et les publient dans des avis pour mettre à jour les textes visés

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Règlement 14-101 V-1.1, r. 3	a. 1.1	Avis 11-342 du 6 août 2020 (Annexe A)
Règlement 24-101 V-1.1, r. 8	a. 4.1.1	Avis 11-342 du 6 août 2020 (Annexe B)
Règlement 41-101 V-1.1, r. 14	Partie 3C	Avis 11-342 du 6 août 2020 (Annexe D)

20 juillet 2020 Règlements à jour au 1^{er} avril 2020,

sauf

le chapitre S-2.1, r. 13, à jour au 25 mars 2020;

le chapitre R-8.1, r. 2, à jour au 2 avril 2020;

le chapitre A-29, r. 8.1, à jour au 1^{er} juillet 2020;

le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 8 juillet 2020;

les chapitres A-29, r. 8 et A-29, r. 9, à jour au 13 juillet 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} avril 2020.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-29, r. 8	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
A-29, r. 8.1	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
A-29, r. 9	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
A-29.01, r. 3	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
E-20.01, r. 1	Règlement abrogé implicitement	Habilitation abrogée par L.Q. 2020, c. 5, a. 212
M-35.1, r. 51.01	a. 27, 1 ^{er} al., remplacer « Règlement sur le fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce (chapitre M-35.1, r. 55) » par « Règlement sur les fonds de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (chapitre M-35.1, r. 53.2) »	Erreur de référence

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte (non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
D-2, r. 16	a. 9.05.2, 1 ^{er} al., par. 1	mise en <u>charnier</u>

1^{er} juin 2020 Règlements à jour au 1^{er} mars 2020,

sauf

le chapitre S-33, r. 1, à jour au 31 décembre 2019;

les chapitres A-2.1, r. 3, A-6.002, r. 1, A-18.1, r. 5.1, A-18.1, r. 8, A-29, r. 8, A-29, r. 8.1, A-29, r. 9, C-14.1, r. 1, C-61.1, r. 1, C-61.1, r. 3, C-61.1, r. 5.1, C-61.1, r. 17, C-61.1, r. 32, C-61.1, r. 77, C-61.1, r. 78, C-61.1, r. 79, C-67.2, r. 1, M-35.1, r. 1, P-2.2, r. 1, P-30.3, r. 1, R-13, r. 1, S-6.01, r. 3, T-12, r. 0.1, T-12, r. 4, T-12, r. 8.1 et T-12, r. 15, à jour au 1^{er} avril 2020;

le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 27 mai 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} mars 2020.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-29.01, r. 3	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
M-35.1, r. 159	Libellé, dispositions habilitantes, ajouter « 93 »	Habilitation modifiée
M-35.1, r. 223	Libellé, dispositions habilitantes, ajouter « 92, 93, 97 et »	Habilitation modifiée
M-35.1, r. 238.1	a. 5.1, renuméroté a. 6	Erreur de numérotation
	a. 5.2, renuméroté a. 7	
	a. 5.3, renuméroté a. 8	
	a. 5.4, renuméroté a. 9	
	a. 5.5, renuméroté a. 10	
	a. 5.6, renuméroté a. 11	
	a. 5.7, renuméroté a. 12	
	a. 5.8, renuméroté a. 13	
	a. 5.9, renuméroté a. 14	
	a. 6, renuméroté a. 15	
	a. 7, renuméroté a. 16	
	a. 8, renuméroté a. 17	
	a. 9, renuméroté a. 18	
a. 10, renuméroté a. 19		
a. 11, renuméroté a. 20		

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
M-35.1, r. 238.1 (suite)	a. 12, renuméroté a. 21	Erreur de numérotation
	a. 13, renuméroté a. 22	
	a. 14, renuméroté a. 23	

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte
(non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)*

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
D-9.2, r. 19	Note de fin de règlement	Décision 99.0 <u>5</u> .76, 1999-05-20
Q-2, r. 23.1	Ann. I, partie I, a. 1, par. 2	sauf si elle est reconnue
	Ann. I, partie II, a. 3, 2 ^e al., par. 2	l'article 11 de la partie II
	Ann. I, partie II, a. 4, 3 ^e al., par. 2	superfici <u>e</u> maximale cumulative
	Ann. I, partie II, a. 32, 2 ^e al.	capacité d'ent <u>re</u> posage d'un lieu
Q-2, r. 28	a. 10, 1 ^{er} al., tableau	130 03 7 \$

**15 avril 2020 Règlements à jour au 1^{er} février 2020,
sauf**

le chapitre S-33, r. 1, à jour au 31 décembre 2019;

le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 4 mars 2020;

les chapitres A-29, r. 8, A-29, r. 8.1 et A-29, r. 9, à jour au 1^{er} avril 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} février 2020.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-29, r. 8	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
A-29, r. 8.1	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
A-29, r. 9	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte (non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
A-10, r. 1	a. 12, référence de fin d'article	<u>R.R.Q., 1981, c. A-10, r. 1, a. 12;</u> <u>D. 994-86, a. 7;</u>
T-0.1, r. 2	Ann. III	Office f ranco- q uébécois pour la jeunesse

24 mars 2020 Règlements à jour au 1^{er} janvier 2020,

sauf

le chapitre S-33, r. 1, à jour au 31 décembre 2019;
 le chapitre A-25, r. 3.3, à jour au 2 janvier 2020;
 les chapitres A-32.1, r. 1, A-33.3, r. 2, C-8.3, r. 1, I-13.2.2, r. 1,
 I-14.01, r. 2 et V-1.1, r. 50, à jour au 11 janvier 2020;
 le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 4 mars 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} janvier 2020.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-18.1, r. 0.01	a. 25, 2 ^e al., remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 59, 2 ^e al., remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
	a. 66, remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
	a. 87, 1 ^{er} al., remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
	a. 91, remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
A-29.01, r. 3	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
C-61.1, r. 6	a. 2, par. 1, remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
C-61.1, r. 18	a. 29, remplacer «au sens du paragraphe 5 de l'article 1» par «au sens de l'article 1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 47, remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
M-13.1, r. 2	a. 48, 2 ^e al., remplacer «un certificat d'autorisation est requis» par «une autorisation est requise»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 55, 2 ^e al., remplacer «du certificat d'autorisation délivré» par «de l'autorisation délivrée»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
M-35.1, r. 223	a. 8.28, 1 ^{er} al., par. 1, sous-par. 1, remplacer «du certificat d'autorisation requis» par «de l'autorisation requise»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	Ann. 2.1, A12, remplacer «du certificat d'autorisation requis» par «de l'autorisation requise»	
M-35.1, r. 292	a. 5, 2 ^e al., remplacer «d'un certificat d'autorisation» par «d'une autorisation»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 37, 1 ^{er} al., remplacer «d'un certificat d'autorisation» par «d'une autorisation»	
P-9.3, r. 2	a. 44, 1 ^{er} al., par. 1, remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 48, 2 ^e al., par. 8, remplacer «du certificat d'autorisation délivré» par «de l'autorisation délivrée»	
	a. 49, 2 ^e al., par. 6, remplacer «du certificat d'autorisation qui lui a été délivré» par «de l'autorisation qui lui a été délivrée»	
P-41.1, r. 4	a. 2, 3 ^e al., remplacer «de permis, de certificat, d'autorisation ou d'approbation requis» par «de permis, d'autorisation ou d'approbation ou à toute déclaration de conformité qui sont requis»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
R-12.1, r. 2	Ann. II, par. 13, remplacer «HC-6» par «HC-06»	Actualisation de la classe salariale Concordance avec l'A.M. 2017-005
R-13, r. 1	a. 1, 3 ^e al., remplacer «l'article 37, 63 ou 76» par «l'article 3.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 5, par. 1, remplacer «qu'un certificat d'autorisation, s'il est requis d'en obtenir un, a été délivré» par «qu'une autorisation, s'il est requis d'en obtenir une, a été délivrée»	
S-2.1, r. 13	a. 146, 1 ^{er} al., remplacer «à l'article 32» par «au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 146, 2 ^e al., remplacer «réseau d'aqueduc municipal ou par un réseau d'aqueduc exploité par une personne titulaire du permis obtenu en vertu de l'article 32.1 de cette loi» par «système d'aqueduc indépendant»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
S-2.1, r. 13 (suite)	a. 147, 1 ^{er} al., remplacer «réseau d'aqueduc municipal ou par un réseau d'aqueduc exploité par une personne titulaire du permis obtenu en vertu de l'article 32.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)» par «système d'aqueduc indépendant»	
S-5, r. 1	a. 375, 1 ^{er} al., par. b, remplacer «245 \$» par «260 \$»	Indexation au 1 ^{er} janvier 2020 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte
(non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)*

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
A-25, r. 2	Ann. I, titre V, a. 6, par. 2	altération fonctionnelle restrictive
Q-2, r. 40	a. 36, 1 ^{er} al.	annexe <u>1</u>
	a. 36, 2 ^e al.	des établissements d'enseignement
	a. 46, 2 ^e al., par. 1	au deuxième alinéa de l'article <u>6</u>
	Ann. 4, a. 3, par. 3	ces établissements
Q-2, r. 48	a. 12, 2 ^e al.	d'une autorisation accordée

14 février 2020 Règlements à jour au 1^{er} décembre 2019,

sauf

le chapitre D-2, r. 1, à jour au 4 décembre 2019;
 les chapitres C-5.3, r. 0.1 et Q-2, r. 40.1, à jour au 5 décembre 2019;
 le chapitre C-25.1, r. 0.1, à jour au 26 décembre 2019;
 le chapitre V-1.1, r. 10, à jour au 31 décembre 2019;
 les chapitres A-2.02, r. 1, A-4.1, r. 3, A-6.002, r. 1, A-6.002, r. 4.1,
 A-13.1.1, r. 1, A-18.1, r. 3, A-18.1, r. 8.1, A-18.1, r. 12.1, A-20.2, r. 1,
 A-29, r. 8.1, A-29.011, r. 5, B-1.1, r. 2, B-1.1, r. 3, B-1.1, r. 6.1,
 B-1.1, r. 8, B-1.1, r. 9, B-5.1, r. 1, CCR, r. 2, C-8.1.1, r. 1, C-25.01, r. 8,
 C-25.01, r. 13, C-25.1, r. 3, C-25.1, r. 6, J-2, r. 1, J-3, r. 3.2, M-19, r. 2,
 R-15.1, r. 6, R-20, r. 10, T-16, r. 3 et T-16, r. 10, à jour 1^{er} janvier 2020;
 le chapitre A-25, r. 3.3, à jour au 2 janvier 2020;
 les chapitres A-32.1, r. 1, A-33.3, r. 2, C-8.3, r. 1, I-13.2.2, r. 1,
 I-14.01, r. 2 et V-1.1, r. 50, à jour au 11 janvier 2020;
 le chapitre A-29.01, r. 3, à jour au 5 février 2020.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} décembre 2019.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
A-29.01, r. 3	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
A-29, r. 8.1	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Q-2, r. 1	Libellé, disposition habilitante, remplacer «a. 31» par «a. 95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 4.01	Libellé, disposition habilitante, supprimer «; 2017, c. 4»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 11, 2 ^e al., par. 2, supprimer «ou de permis»	
	a. 39, 1 ^{er} al. remplacer «sous-section 4 de la section V du chapitre I de la Loi» par «sous-section 4 de la section V du chapitre IV du titre I de la Loi»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification	
Q-2, r. 4.1	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4	
	a. 8, définition de «capacité calorifique nominale», remplacer «un certificat d'autorisation délivré» par «une autorisation délivrée» définition de «capacité calorifique nominale», remplacer «mentionné au certificat» par «mentionné à l'autorisation» définition de «matière dangereuse», supprimer «du paragraphe 21» définition de «puissance nominale», remplacer «un certificat d'autorisation délivré» par «une autorisation délivrée» définition de «puissance nominale», remplacer «mentionnée au certificat» par «mentionnée à l'autorisation»		
	a. 101, définition de «capacité nominale d'alimentation», remplacer «un certificat d'autorisation délivré» par «une autorisation délivrée» définition de «capacité nominale d'alimentation», remplacer «mentionné au certificat» par «mentionné à l'autorisation»		
	Q-2, r. 5.1		Libellé, disposition habilitante, remplacer «a. 31.104» par «a. 45.5.1»
			a. 3, 1 ^{er} al., remplacer «visée à l'article 31.75» par «visée au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22»
Q-2, r. 9	Libellé, disposition habilitante, remplacer «a. 31» par «a. 95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4	
Q-2, r. 9.1	a. 1, remplacer «section V.1 du chapitre IV de la Loi» par «section V.1 du chapitre IV du titre I de la Loi»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4	
Q-2, r. 10	a. 1, 1 ^{er} al., remplacer «sous-section 4.1 de la section VII du chapitre I de la Loi» par «sous-section 4.1 de la section VII du chapitre IV du titre I de la Loi»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4	
	a. 2, 1 ^{er} al., remplacer «sous-section 4.1 de la section VII du chapitre I de la Loi» par «sous-section 4.1 de la section VII du chapitre IV du titre I de la Loi»		

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 12	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 20, remplacer «Les articles 55 et 66» par «Le paragraphe 7 du premier alinéa de l'article 22 et l'article 66»	
	a. 24, 1 ^{er} et 2 ^e al., remplacer «d'un certificat d'autorisation» par «d'une autorisation»	
	a. 25, remplacer «d'un certificat d'autorisation» par «d'une autorisation»	
	intitulé de la section III (av. a. 46), remplacer «CERTIFICAT D'AUTORISATION» par «AUTORISATION»	
	a. 46, remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation»	
	a. 47, 1 ^{er} et 2 ^e al., remplacer «demande de certificat d'autorisation» par «demande d'autorisation»	
	a. 48, remplacer «demande de certificat d'autorisation» par «demande d'autorisation»	
	a. 50, remplacer «Le certificat d'autorisation indique qu'il est délivré en vertu de l'article 55 de la Loi, il» par «L'autorisation indique qu'elle est délivrée en vertu du paragraphe 7 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi, elle» a. 50, remplacer «il décrit» par «elle décrit»	
	a. 51, 1 ^{er} al., remplacer «demande de certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 55 de la Loi» par «demande d'autorisation délivrée en vertu du paragraphe 7 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi»	
	a. 64, remplacer «délivrance du certificat d'autorisation» par «délivrance de l'autorisation»	
	a. 64.6, 1 ^{er} al., par. 2, remplacer «titulaire du certificat d'autorisation» par «titulaire d'autorisation»	
	ann. I, remplacer «# Permis» par «# Autorisation» (6 occ.)	
	ann. II, remplacer «# Permis» par «# Autorisation» (6 occ.)	
Q-2, r. 16	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 16 (suite)	intitulé de la section II (av. a. 2), remplacer «CERTIFICAT D'AUTORISATION» par «AUTORISATION»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 2, 1 ^{er} al., remplacer «demande de certificat d'autorisation soumise au ministre selon l'article 22» par «demande d'autorisation soumise au ministre selon l'article 23»	
	a. 3, remplacer «demande de certificat d'autorisation» par «demande d'autorisation»	
	a. 13, remplacer «le premier alinéa de l'article 32 de la Loi» par «le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi»	
	a. 21, remplacer «réseau d'égout municipal ou tout réseau d'égout exploité par une personne qui détient le permis d'exploitation prévu à l'article 32.1 de la Loi» par «réseau d'égout»	
Q-2, r. 17	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 18	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» et «86» par «95.1» et «118.3.5»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 5, 1 ^{er} al., remplacer «de toute prise d'eau de surface servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal ou d'un réseau d'aqueduc exploité par le titulaire d'un permis délivré en vertu de l'article 32.1 de la Loi» par «de toute installation de prélèvement d'eau de surface destinée à l'alimentation d'un système d'aqueduc»	
	a. 8, 1 ^{er} al., remplacer «de l'aire d'alimentation d'un ouvrage de captage d'eau souterraine destiné à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal ou d'un réseau d'aqueduc exploité par le titulaire d'un permis délivré en vertu de l'article 32.1 de la Loi ou servant à» par «des aires de protection immédiate et intermédiaire d'une installation de prélèvement d'eau souterraine destinée à l'alimentation d'un système d'aqueduc ou à» a. 8, 2 ^e al., remplacer «d'un même puits de captage» par «d'une même installation de prélèvement»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 18 (suite)	a. 15, 3 ^e al., remplacer «la demande de certificat d'autorisation» par «la demande d'autorisation»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 18, remplacer «la fréquence qui aura été convenue lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «la fréquence prévue par l'autorisation»	
	a. 22, 1 ^{er} al., remplacer «établies lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «établies dans l'autorisation»	
	a. 27, remplacer «établies lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «établies dans l'autorisation»	
	a. 28, remplacer «identifiés lors de la délivrance du certificat d'autorisation ainsi que» par «identifiés dans l'autorisation, laquelle identifie également»	
	a. 41, 1 ^{er} al., par. 2, remplacer «du certificat d'autorisation» par «de l'autorisation»	
	a. 52, remplacer «du certificat d'autorisation» par «de l'autorisation»	
	intitulé du chapitre IV (av. a. 2), remplacer «CERTIFICAT D'AUTORISATION» par «AUTORISATION»	
	a. 57.2, par. 9, remplacer «déterminée lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «prévue par l'autorisation»	
	a. 57.3, par. 6, remplacer «fréquence convenue lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «fréquence prévue par l'autorisation»	
	a. 57.6, par. 2 et 4, remplacer «établies lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «établies dans l'autorisation»	
	a. 60, 2 ^e al., par. 1, remplacer «fréquence convenue lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «fréquence prévue par l'autorisation»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 20	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 1, 2 ^e al., remplacer «le sens que lui donne l'article 53.1» par «le même sens que celui donné à l'expression «valorisation de matières résiduelles» prévue à l'article 1»	
	a. 1.2, remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
	a. 13, 2 ^e al., remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
Q-2, r. 22	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» et «86» par «95.1» et «, 118.3.5»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 4, 5 ^e al., remplacer «à l'article 32» par «au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 4, 8 ^e al., remplacer «l'article 86» par «l'article 118.3.5»	
	a. 88, 2 ^e al., remplacer «au quatrième alinéa de l'article 124» par «à l'article 118.3.3»	
	a. 90, remplacer «L'article 32» par «Le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 90.1, 7 ^e al., remplacer «L'article 32» par «Le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22»	
Q-2, r. 24	Libellé, disposition habilitante, ajouter «31.3.1, 31.3.5, 31.3.7»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 2, 1 ^{er} al., remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
	a. 5, 1 ^{er} al., remplacer «prévus à la section IV du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) visé à l'article 4» par «prévus par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r. 23.1)»	
	a. 5, 2 ^e al., remplacer «à la section IV du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement visé à l'article 4» par «au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 25	a. 2, par. e, remplacer «sous-section 3 de la section II ou à la sous-section 3 de la section III du chapitre II» par «section III du chapitre II ou à la section III du chapitre III du titre II»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 4, par. f, remplacer «sous-section 3 de la section II ou la sous-section 3 de la section III du chapitre II» par «section III du chapitre II ou la section III du chapitre III du titre II»	
Q-2, r. 26	Libellé, disposition habilitante, ajouter «31.0.6», remplacer «31» par «95.1», ajouter «; 2017 chapitre 4, a. 283	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	intitulé du chapitre IV (av. a. 39), remplacer «AVIS DE PROJET ET CERTIFICAT D'AUTORISATION» par «DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET AUTORISATION»	
	intitulé de la section I (av. a. 39), remplacer «AVIS DE PROJET» par «DÉCLARATION DE CONFORMITÉ»	
	a. 39, 1 ^{er} al., remplacer «un certificat d'autorisation est exigé, un avis doit être donné» par «une autorisation est exigée, une déclaration de conformité doit être donnée»	
	a. 39, 1 ^{er} al., par. 3, remplacer «seul l'avis pour le seuil le plus élevé est requis. En outre, l'avis donné pour l'atteinte ou le dépassement d'un seuil vaut jusqu'à ce que soit requis un avis de projet» par «seule la déclaration de conformité pour le seuil le plus élevé est requise. En outre, la déclaration de conformité donnée pour l'atteinte ou le dépassement d'un seuil vaut jusqu'à ce que soit requise une déclaration de conformité»	
	a. 39, 3 ^e al., remplacer «L'avis de projet doit être signé par l'exploitant et être appuyé» par «La déclaration de conformité doit être signée par l'exploitant et être appuyée»	
	a. 39, 4 ^e et 5 ^e al., remplacer «l'avis de projet» par «la déclaration de conformité»	
	a. 40, 1 ^{er} al. remplacer «Un avis de projet» par «Une déclaration de conformité» et «donné» par «donnée» a. 40, 2 ^e al., remplacer «L'avis de projet doit être signé par l'exploitant et être appuyé» par «La déclaration doit être signée par l'exploitant et être appuyée» a. 40, 3 ^e al., remplacer «l'avis de projet» par «la déclaration de conformité»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 26 (suite)	<p>a. 41, 1^{er} al., remplacer «Tout avis de projet doit être présenté» par «Toute déclaration de conformité doit être présentée»</p> <p>a. 41, 2^e al., remplacer «L’avis de projet» par «La déclaration de conformité»</p> <p>intitulé de la section II (av. a. 42), remplacer «CERTIFICATS D’AUTORISATION» par «AUTORISATION»</p> <p>a. 42, 1^{er} al., par. 2, remplacer «le certificat d’autorisation visé à l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement délivré pour l’atteinte ou le dépassement d’un seuil vaut jusqu’à ce que soit requis un certificat d’autorisation» par «l’autorisation visée à l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement délivrée pour l’atteinte ou le dépassement d’un seuil vaut jusqu’à ce que soit requise une autorisation»</p> <p>a. 43, 1^{er} et 2^e al., remplacer «demande de certificat d’autorisation» par «demande d’autorisation»</p> <p>a. 43.5, par. 7 et 8, remplacer «un avis de projet» par «une déclaration de conformité»</p> <p>a. 50.5, remplacer «ou avis» par «toute déclaration de conformité ou tout avis»</p>	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 27	<p>Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»</p> <p>intitulé de la section V (av. a. 130), remplacer «CERTIFICAT D’AUTORISATION» par «AUTORISATION»</p> <p>a. 130, remplacer «un certificat d’autorisation» par «une autorisation»</p> <p>a. 131, remplacer «demande de certificat» par «demande d’autorisation» (2 occ.)</p> <p>a. 131, par. 9, remplacer «du certificat demandé» par «de l’autorisation demandée»</p> <p>a. 136, 1^{er} al., remplacer «Le certificat d’autorisation» par «L’autorisation» et «qu’il est délivré» par «qu’elle est délivrée»</p> <p>a. 136, 2^e al., remplacer «Le certificat» par «L’autorisation» et «et il» par «et elle»</p> <p>a. 137, remplacer «du certificat d’autorisation» par «de l’autorisation»</p>	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 28.1	a. 2, remplacer «d’un certificat d’autorisation» par «d’une autorisation»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 28.1 (suite)	a. 7, 1 ^{er} al., remplacer «du certificat prévu» par «de l'autorisation prévue» a. 7, 2 ^e al., remplacer «du nouveau certificat» par «de la nouvelle autorisation»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 29	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 4, 1 ^{er} al., supprimer «du paragraphe 21»	
Q-2, r. 30	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 31	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 1, 2 ^e al., remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation»	
Q-2, r. 32.1	Libellé, ajout d'une loi habilitante	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 5, ss-par. iii, renuméroté sous-par. c.1	Erreur de numérotation
Q-2, r. 33	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 34.1	Libellé, disposition habilitante, remplacer «a. 31, 1 ^{er} al., par. c, d, h, h.2, j et m, a. 31.32, a. 31.41, par. 2, 3, 8 et 9, a. 46, par. c, d et t, a. 115.27 et 115.34» par «a. 31.32, a. 31.41, par. 2, 3, 8 et 9, a. 46, par. 3 et 17, a. 95.1, 1 ^{er} al., par. 3, 4, 20, 21, 23 et 25, a. 115.27 et 115.34»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 3, remplacer «sous-section 2 de la section IV.2 du chapitre I de la Loi» par «section III.1 du chapitre IV du titre I de la Loi»	
	a. 17, par. 10, remplacer «l'article 31.37» par «l'article 31.34»	
	a. 24, par. 3, remplacer «la section XIII.1 du chapitre I de la Loi» par «le chapitre VII du titre I de la Loi»	
Q-2, r. 35.2	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31, 1 ^{er} al., par. e et m, a. 31.81, 2 ^e al. a. 46, par. r et s, sous-par. 1 à 2.1, 2.3 à 2.6, 3 et 4» par «31.81, 2 ^e al., a. 46, par. 15 et 16, sous-par. d, i, k et m, a. 95.1, 1 ^{er} al., par. 7, 14,»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 35.2 (suite)	a. 1, 1 ^{er} al., remplacer «à l'article 31.75» par «au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 3, 3 ^e al., remplacer «de l'article 31.75» par «du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 5, 1 ^{er} al., remplacer «prévue à l'article 31.75» par «en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 5, par. 1, remplacer «prévue à l'article 32» par «en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 6, remplacer «prévue à l'article 31.75» par «en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 7, 1 ^{er} al., remplacer «prévue à l'article 31.75» par «en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 8, remplacer «de l'article 31.82» par «du troisième alinéa de l'article 24»	
	a. 11, par. 1, remplacer «de l'article 31.75» par «du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22»	
	a. 88, par. 7, remplacer «la section XIII.1 du chapitre I» par «le chapitre VII du titre I»	
Q-2, r. 36	Libellé, disposition habilitante, remplacer «a. 31, 46, 86, 115.27 et 115.34» par «a. 46, 95.1, 115.27, 115.34 et 118.3.5»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 37	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 4, 1 ^{er} al., remplacer «une installation de captage» par «une installation de prélèvement»	
	a. 4, 2 ^e al., remplacer «l'installation de captage» par «l'installation de prélèvement»	
	a. 10, 1 ^{er} al., remplacer «une installation de captage» par «une installation de prélèvement»	
Q-2, r. 39	a. 29, remplacer «L'article 32» par «Le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 22»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 40	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31, 45, 45.2, 46, 87,» par «45, 45.5.2, 46, 87, 95.1,»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 40.1	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31, 1 ^{er} al., par. e.1,» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 42.1	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 43	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 44	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 46	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31, 31.69, 86, 115.27, 115.34» par «31.69, 95.1, 115.27, 115.34, 118.3.5»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 12, 1 ^{er} al., remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
	a. 12, 2 ^e al., remplacer «La validité du certificat est de 5 ans. Pour le renouveler» par «La validité de l'autorisation est de 5 ans. Pour la renouveler»	
	a. 24, 2 ^e al., remplacer «au certificat d'autorisation» par «dans l'autorisation»	
	intitulé de la section II (av. a. 33), remplacer «CERTIFICAT D'AUTORISATION» par «AUTORISATION»	
	a. 33, remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»	
	a. 34, remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation» et «22» par «23»	
	a. 36, 1 ^{er} al., remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation»	
	a. 36, 2 ^e al., remplacer «de certificat d'autorisation» par «d'autorisation»	
	a. 36, 3 ^e al., remplacer «du certificat d'autorisation» par «de l'autorisation»	
	a. 37, 1 ^{er} al., remplacer «du certificat d'autorisation délivré» par «de l'autorisation délivrée» et «le certificat» par «l'autorisation»	
	a. 45, remplacer «lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «dans l'autorisation»	
	a. 65, remplacer «du certificat d'autorisation» par «de l'autorisation»	
	a. 68.5, 1 ^{er} al., par. 2, remplacer «du certificat d'autorisation visé» par «de l'autorisation visée»	

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 46.1	Libellé, disposition habilitante, remplacer «31, 1 ^{er} al., par. <i>b, c, d, e.1, h</i> et <i>h.1,</i> » par «95.1»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 47	Libellé, disposition habilitante, remplacer «116.1.1» par «123.5»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 47.1	<p>a. 1, 1^{er} al., remplacer «d'un certificat d'autorisation délivré» par «d'une autorisation délivrée»</p> <p>a. 3, 1^{er} al., remplacer «d'un certificat d'autorisation» par «d'une autorisation»</p> <p>a. 4, remplacer «d'un certificat d'autorisation» par «d'une autorisation»</p> <p>a. 5, remplacer «lors de la délivrance du certificat d'autorisation» par «dans l'autorisation»</p> <p>a. 6, remplacer «du certificat d'autorisation» par «d'autorisation»</p> <p>a. 7, remplacer «du certificat d'autorisation» par «d'autorisation»</p> <p>a. 8, remplacer «du certificat d'autorisation» par «d'autorisation» et «le certificat» par «l'autorisation»</p> <p>a. 9, remplacer «du certificat d'autorisation» par «d'autorisation» et «le certificat» par «l'autorisation»</p> <p>a. 9.2, par. 4, remplacer «du certificat d'autorisation» par «d'autorisation»</p> <p>a. 10.1, par. 3, remplacer «du certificat d'autorisation» par «d'autorisation»</p> <p>a. 13, remplacer «aucun certificat d'autorisation ne lui a été délivré» par «aucune autorisation ne lui a été délivrée»</p>	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
Q-2, r. 48	<p>Libellé, disposition habilitante, remplacer «31» par «95.1»</p> <p>a. 1, par. <i>f</i>, remplacer «de certificat d'autorisation» par «d'autorisation»</p> <p>intitulé de la section II (av. a. 4), remplacer «CERTIFICAT D'AUTORISATION» par «AUTORISATION»</p> <p>a. 4, 1^{er} al., remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation»</p>	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la modification
Q-2, r. 48 (<i>suite</i>)	a. 5, remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation»	Harmonisation avec la terminologie de L.Q. 2017, c. 4
	a. 6, remplacer «un certificat d'autorisation a déjà été émis» par «une autorisation a déjà été émise»	
	a. 10, 2 ^e al., remplacer «un certificat d'autorisation» par «une autorisation»	
	a. 12, 2 ^e al., remplacer «d'un certificat d'autorisation accordé» par «d'une autorisation accordée»	
	a. 13, 2 ^e al., remplacer «un certificat d'autorisation a été délivré» par «une autorisation a été délivrée»	
	a. 22, remplacer «27» par «114»	
	a. 25.4, par. 1, remplacer «le certificat d'autorisation requis» par «l'autorisation requise»	
R-20, r. 10	a. 82, 4 ^e al., remplacer «le deuxième alinéa» par «le troisième alinéa»	Erreur de référence
V-1.1, r. 10	a. 13.5, sous-par. <i>b</i> du par. 2, remplacer «de placement ou lui vendre des titres» par «de placement ou lui faire vendre des titres»	Concordance avec la version anglaise

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte
(non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)*

Règlement (RLRQ, chapitre)	Disposition(s) visée(s)	Nature de la correction
S-2.1, r. 13	a. 319	doivent être munies
S-4.1.1, r. 1	intitulé de la section II (av. a. 3)	ADMISSIBILITÉ DU PARENT